



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte le 01 août 2024

**Madame la Préfète des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

**Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)**

**Objet : Plan erroné affiché dans la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet  
Granulés Plastiques Industriels observés à l'Embouchure du Courant d'Huchet**

Madame la Préfète,

Nous vous avons adressé différents courriers sur le panneau erroné, censé présenter les limites de la RNN du Courant d'Huchet, offert par le Conseil Général des Landes et exposé en divers endroits de la Réserve, notamment à l'extrémité Ouest de la Rue de l'Embouchure, Commune de MOLIETS ET MAA.

En date du 17 Juin 2022, Mme Nadine CHEVASSUS Directrice de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes apportait la réponse suivante à la SEPANSO Landes :

- vous signalez que le plan de la réserve affiché sur un panneau est faux. Suite à votre signalement, nous réalisons une recherche pour apprécier la limite sur la base des documents cadastraux à la date de signature du décret. Nous reviendrons vers vous avec ces renseignements dès que nous les aurons en notre possession.

Le plan est toujours exposé, copie jointe, l'anomalie se situe au niveau des limites de la Réserve qui s'arrêteraient selon le Conseil Général, le SIAG et la Préfecture (pour cette dernière qui ne l'a jamais observé et par la même démenti.... ) à hauteur de la Rue de l'Embouchure !

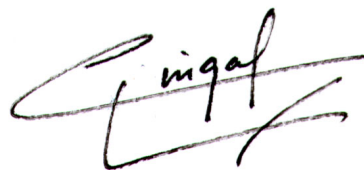
Par ailleurs nous vous avons adressé le 20 octobre 2023 un courrier à propos des Granulés Plastiques Industriels observés à l'Embouchure du Courant d'Huchet qui se concluait par le paragraphe suivant : « Les Granulés Plastiques Industriels sont toujours présents au même endroit et dans la même quantité, pourriez-vous m'indiquer de quelle manière la Préfecture des Landes envisage de les soustraire, présents dans une Zone NATURA 2000, Aire Maritime Protégée depuis 2018, je présume que nul ne souhaite les conserver, bien que, en observant la qualité du « sable » (criblé à 8 mms) retourné par le Conseil Départemental des Landes depuis 2020 sur le rivage, notamment en zone de Deléon, à MOLIETS, on puisse en douter ! »

Nous avons interrogé M. Xavier Fortinon qui nous avait répondu que ses services cherchaient une solution alternative, mais nous ne voyons pas la situation changer.

Si le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement ne s'applique pas fermement, il n'en reste pas moins vrai qu'il n'est pas possible de rejeter des sables que l'on sait contaminés dans des zones qui bénéficie d'un classement en raison de leurs qualités environnementales.

.../...

En vous remerciant pour les démarches que vous entreprendrez pour satisfaire nos attentes, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a large, sweeping flourish underneath.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

<http://www.sepanso40.fr>